

Lettre aux habitants

Madame, Monsieur,

A la suite de l'attribution à la société Sepur du marché de collecte des déchets ménagers sur 17 communes du Siom, les salariés qui y sont affectés ont entamé, le 1^{er} novembre, un mouvement social portant sur leurs conditions de transfert chez leur nouvel employeur.

Depuis plusieurs semaines, beaucoup de rumeurs et de fausses informations circulent sur ce conflit. Nous nous devons de vous informer des conditions dans lesquelles le marché de collecte a été renouvelé et de vous assurer de notre engagement pour œuvrer à une solution de sortie de crise dans l'intérêt de tous, y compris des salariés de Villejust.

Les 84 employés en CDI sont aujourd'hui des salariés de l'entreprise Sepur.

Salariés du secteur privé, ils sont, selon les termes de la Convention Collective Nationale des activités du déchet, obligatoirement repris par le nouveau titulaire du marché.

C'est dans ce cadre et conformément à la législation du travail, que les négociations ont débuté au mois de septembre entre les représentants CGT du personnel et l'entreprise Sepur, sans avoir pu aboutir à un accord sur les conditions de reprise.

Soyez assurés que nous tous, maires et élus du Siom, souhaitons que ces salariés demeurent les acteurs de la collecte sur notre territoire.

C'est la raison pour laquelle, même s'il ne nous est pas possible d'intervenir dans un conflit de droit privé, nous n'avons eu de cesse d'appeler au dialogue entre les deux parties et d'opérer des médiations en organisant des réunions de négociations qui se sont tenues au Siom, depuis le 1^{er} novembre.

Nous avons également sollicité, auprès du Préfet, l'arbitrage de la Direction Départementale du Travail.

Nous avons aussi confirmé aux salariés notre soutien et obtenu l'engagement de la direction de l'entreprise Sepur de donner suite à plusieurs revendications :

- le **maintien des salaires** car nous ne pouvons accepter que les employés perdent en rémunération à la faveur d'un changement d'entreprise ;
- le **maintien des 84 emplois** dans la durée ;
- le **maintien de l'affectation** de tous les salariés sur le site de Villejust ;
- l'assurance de **ne pas travailler le samedi après-midi et le dimanche** (hormis pour la collecte des marchés le samedi à midi).

Ces quatre points sont désormais intégrés à un nouveau protocole de fin de conflit et nous veillerons à leur stricte application par l'entreprise de collecte.

../...

Parallèlement, en tant qu'élus du Siom, il nous incombe de veiller au maintien et à la qualité du service public de collecte des déchets ménagers.

L'offre de la société Sepur, qui a été retenue par la commission d'appel d'offres du Siom, répond en tous points à nos exigences. Elle était la plus pertinente, tant sur le plan technique qu'économique.

C'est d'ailleurs conformément au cahier des charges que l'entreprise, depuis le début du mouvement social, a missionné de nouveaux équipages, issus d'autres sites exploités par Sepur pour assurer la continuité du service public. Ceux-ci ont effectué des collectes de rattrapage et ont maintenu le service dans des conditions délicates, en étant moins nombreux qu'à l'accoutumée et sans connaître les rues de nos communes. Mais ils ont fait en sorte de maîtriser, progressivement, les perturbations inévitables en pareil cas.

Malgré le mouvement qui perdure, les tournées ont repris leur rythme habituel et par flux séparés (ordures ménagères, emballages, déchets verts...), même si des problèmes subsistent encore.

Aujourd'hui, nous restons totalement mobilisés pour contribuer à la poursuite du dialogue entre les deux parties. Il est en effet urgent de sortir de ce conflit dont l'enlisement est préjudiciable aux salariés mais également à vous, en tant qu'usagers.

Ce service public régulier de collecte des déchets ménagers doit vous être garanti avec le concours de tous les personnels.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour que cette mission soit menée à bien.


Jean-François VIGIER
Président du Siom de la Vallée
de Chevreuse
Maire de Bures-sur-Yvette


Christian LECLERC
Maire de Champian


Anne HERY-LE PALLEC
Maire de Chevreuse


Michel BOURNAT
Maire de Gif-sur-Yvette


Lucie SELLEM
Maire de Gometz-le-Châtel


Francisque VIGOUROUX
Maire d'Igny


Françoise MARHUENDA
Maire des Ulis


Sandrine GELOT
Maire de Longjumeau


David ROS
Maire d'Orsay


Grégoire DE LASTEYRIE
Maire de Palaiseau


Christian PAGE
Maire de Saciay



Pierre-Alexandre MOURET
Maire de Saint-Aubin


Dominique BAVOIL
Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse


François HILLION
Maire de Vauhallan


Dominique FONTENAILLE
Maire de Villebon-sur-Yvette


Igor TRICKOVSKI
Maire de Villejust


Patrice GILBON
Maire de Villiers-le-Bâcle